



Projet éolien de Recoules-de-Fumas (48)

Photo prise depuis la zone d'implantation potentielle

LETTRE D'INFORMATION N°2

Décembre 2023

« Mesdames, Messieurs, les habitants de la commune de Recoules-de-Fumas,

Depuis 2022, JP Energie Environnement étudie la faisabilité d'un parc éolien sur votre commune. Dans notre précédente lettre d'information, en février 2023, nous vous avons précisé que différentes études auraient lieu sur la zone du projet et qu'un mât de mesure serait installé afin de mesurer le vent et l'activité des chiroptères en hauteur de mât.

Cette seconde lettre d'information a pour objectif de vous présenter la fonction du mât de mesure qui a été installé sur la zone d'implantation potentielle, et de vous expliquer la campagne acoustique qui vient d'être lancée. Nous répondrons également à certains sujets qui ont été soulevés lors de la réunion publique, organisée par le collectif Recoules de la Margeride. Dans ce contexte, nous rappelons également notre entière disponibilité pour répondre à vos questionnements.

Avant tout, il est utile de rappeler qu'en l'état, il n'est pas possible de donner des réponses spécifiques au projet éolien sur Recoules-de-Fumas car les études sont actuellement en cours. Néanmoins, nous pourrions à la réception des premiers résultats de ces études, mi-2024, vous préciser les caractéristiques du projet via la distribution d'une troisième lettre d'information.

Pour rappel, le conseil municipal s'est positionné pour étudier le projet, la décision de construire ou non le parc n'a pas été prise. La décision d'une autorisation environnementale unique permettant la construction du parc éolien sera prononcée uniquement par le Préfet de Lozère. Il basera sa décision sur les résultats des différentes études, mais également sur plusieurs avis d'experts dont le rapport du commissaire enquêteur en charge de l'enquête publique du projet éolien.

En vous souhaitant une bonne lecture »

Alice Laurent, cheffe du projet éolien de Recoules-de-Fumas

Historique du projet

Février 2022	Première rencontre avec le conseil municipal et présentation de la zone du projet à l'étude ;
Avril 2022	Délibération du conseil municipal autorisant la faisabilité d'études sur le territoire communal ;
Février 2023	Première permanence publique du projet éolien de Recoules-de-Fumas ;
Printemps 2023	Début des études environnementales et hydrogéologiques ;
Septembre 2023	Installation du mât de mesure ;
Octobre 2023	Lancement de l'étude paysagère ;
Novembre 2023	Lancement de la campagne acoustique.

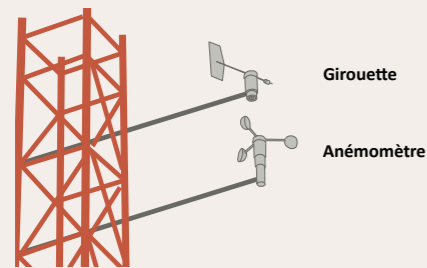
Zoom sur le mât de mesure du vent

Un mât de mesure d'une hauteur de 100 mètres a été installé, fin septembre 2023, sur la zone d'étude du projet et restera, au minimum, pendant une année entière.

Cette structure en treillis est équipée, à différentes altitudes, d'instruments permettant de mesurer la vitesse (4 anémomètres) et la direction (2 girouettes) du vent. Des capteurs de température et de pression atmosphérique sont également installés. Ces données permettent de déterminer plus finement la productibilité du site par rapport au gisement du vent.

Dans le cadre de l'étude écologique, le mât de mesure permet également de positionner deux capteurs à ultrasons (SM4BAT) qui suivent et enregistrent l'activité des chauves-souris en altitude. Ces mesures se font d'avril à septembre en Lozère.

L'emplacement du mât de mesure ne correspond pas à l'implantation finale d'une machine, il correspond à une position centrale au sein de la zone d'implantation potentielle.



Retour sur la réunion publique autour du projet éolien de Recoules-de-Fumas

La réunion publique organisée par le collectif Recoules de la Margeride a soulevé plusieurs thématiques sur l'éolien et sur le potentiel parc éolien de Recoules-de-Fumas. Nous vous proposons de **répondre à certains sujets et inquiétudes par le biais de cette lettre d'information.**

L'intégration du projet dans le paysage

Depuis ses origines, les êtres humains ont toujours modifié son environnement et les paysages pour répondre à ses besoins. Lutter contre les dérèglements climatiques implique de développer de nouveaux modes de production d'électricité.

L'impact de l'éolien sur les paysages est un sujet qui fait souvent polémique. Depuis l'après-guerre, les moyens de production de l'énergie en France sont éloignés du quotidien des français. **L'objectif de souveraineté et d'indépendance énergétique nous amène à développer davantage d'énergies renouvelables, au plus près des territoires.**

Lors du développement d'un projet, une attention toute particulière est apportée à la prise en compte de l'intégration de l'éolien dans les paysages. L'objectif de l'étude d'impact paysagère est de procéder à une intégration du parc éolien, la plus harmonieuse possible, dans le paysage.

Dans le cadre du projet éolien de Recoules-de-Fumas, **une cinquantaine de photomontages** seront réalisés pour montrer l'intégration du parc éolien dans le paysage. Nous vous présenterons les différents photomontages dans notre prochaine lettre d'information.



L'impact sanitaire de l'éolien

Il est parfois possible d'entendre parler de « syndrome éolien ». Celui-ci regroupe en réalité différents symptômes non-spécifiques : maux de tête, perturbations du sommeil, stress, acouphènes... Ce syndrome éolien ne fait pas consensus dans le milieu médical et est plutôt associé à un effet nocebo (effets psychologiques ou physiologiques négatifs suite à la prise d'une substance ou à la présence d'un élément n'ayant aucune conséquence sur la santé). Cet effet nocebo contribuerait à expliquer l'existence de symptômes, liés au stress, chez des riverains de parcs éoliens¹.

¹ Source : Évaluation des effets sanitaires des basses fréquences sonores et infrasons dus aux parcs éoliens, Rapport de l'ANSES, Mars 2017



0 % de CO₂

En exploitation, les parcs éoliens n'émettent aucune particule fine.



En 2020, l'ensemble des éoliennes installées en France équivalait à la consommation d'environ 300 000 tonnes de béton, cela représente **seulement 1,4 % de la production nationale de béton** (21 MT par an)².

La construction d'un parc éolien

Pour réaliser les massifs de fondation des parcs éoliens terrestres, il faut en moyenne 800 tonnes de béton par éolienne de plus de 3 MW. Pour ériger les éoliennes, les fondations et la masse de terre recompressée sont d'une importance capitale : c'est grâce à un socle en béton que le mât et les pales peuvent résister à l'importante sollicitation mécanique que le vent exerce sur eux.



Une éolienne se recycle à **plus de 90 % de sa masse**

Une fois qu'il est pris et durci, le béton est un matériau inerte pour l'environnement, il n'engendre aucune pollution des sols, **le béton est un matériau qui est facilement recyclé et revalorisé** dans des industries (telles que l'édification de routes ou le BTP). Il est alors trié, concassé et déferroallié.

On considère en moyenne que la durée de vie d'une éolienne est de 20 à 30 ans. En France, le Code de l'Environnement précise que **l'exploitant du parc éolien est responsable de la remise en état totale du site**³. L'ensemble des éléments de l'éolienne doit être retiré du site, et l'intégralité des coûts de démantèlement sont à la charge de l'exploitant du parc.

² Source : Fédération de l'industrie du béton - Chiffres-clés 2020

³ Arrêté du 22 juin 2020, modifiant l'arrêté du 26 août 2011, JOFR n°0160 du 30 juin 2020

Les retombées territoriales

Un parc éolien génère des emplois locaux, la filière éolienne compte aujourd'hui plus de 2 796 emplois directs et indirects sur le territoire de l'Occitanie⁴. Dans le cadre de la construction du parc éolien, nous privilégierons les entreprises locales à chaque étape du projet.

Un parc éolien génère des retombées économiques, ces revenus sont générés via différents types de prélèvements fiscaux : taxe foncière, cotisation foncière des entreprises, imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux.

Pour le territoire, ces retombées fiscales peuvent permettre de diminuer les impôts locaux, d'augmenter la capacité d'emprunt de la commune et de financer des projets pendant toute la durée de vie du parc (20 à 25 ans).

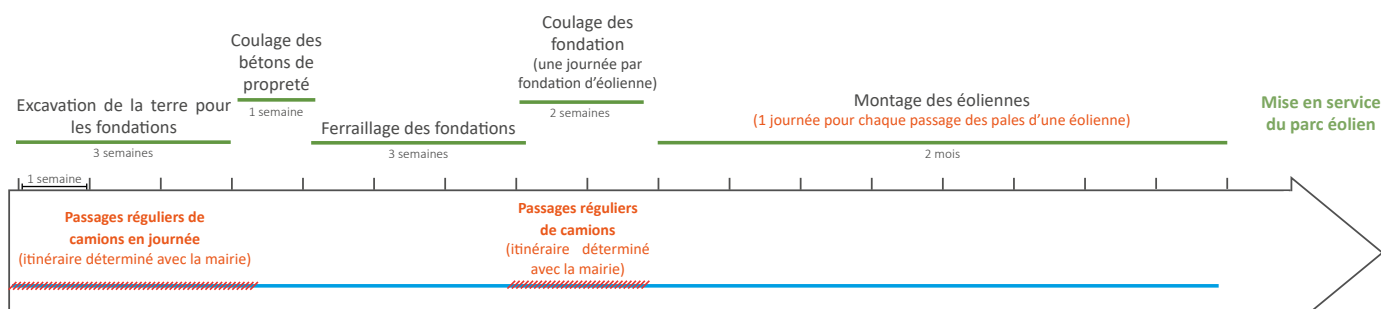
⁴ Source : Observatoire de l'éolien 2023, France Renouvelables

⁵ Source : Taux fiscal 2023, taxe foncière / cotisation foncière des entreprises / Impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux



En moyenne, un MW d'énergie éolienne raccordé représentera **10 000 à 15 000 € de revenus par an pour la commune de Recoules-de-Fumas**⁵.

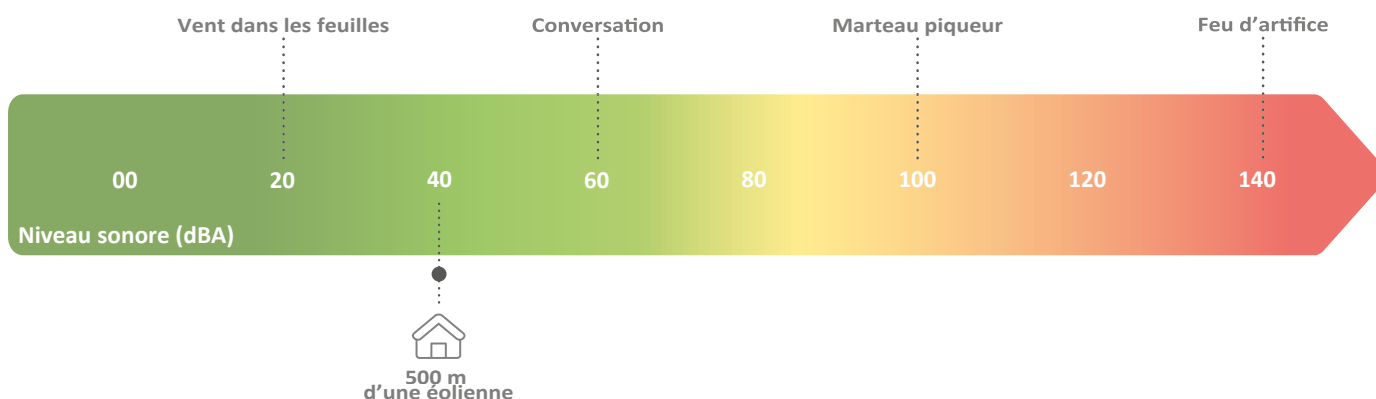
Planning théorique du chantier



Lancement de la campagne acoustique

La campagne acoustique a débuté fin novembre, pour une durée d'un mois.

Depuis l'arrêté du 26 août 2011, les parcs éoliens sont soumis à une réglementation stricte en matière acoustique. Celle-ci repose sur le concept d'émergence. Lorsque le niveau de bruit ambiant dépasse 35 décibels (dB), la différence entre le bruit résiduel et le bruit ambiant ne doit pas dépasser 5 dB supplémentaires la journée et 3 dB la nuit. Si le niveau de bruit ambiant est inférieur à 35 dB, la mesure ne s'applique pas.



Toutes les informations sur le site : www.recoules-de-fumas-48.parc-eolien-jpee.fr

Prochaines étapes

- Réception des états initiaux des études environnementales et paysagères ;
- Étude des différentes variantes d'implantation du projet éolien ;
- Diffusion de la lettre d'information n°3 avec présentation des variantes d'implantation possibles pour le projet éolien ;
- Poursuite des échanges avec les riverains autour du projet éolien ;
- Dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale auprès de la préfecture de Lozère.

Jpee est un producteur indépendant français d'énergies renouvelables, éthique et engagé.

Depuis 2004, l'entreprise développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens et des centrales photovoltaïques.

En 2022, Jpee a produit 680 000 MWh, l'équivalent de la consommation annuelle de 305 000 habitants. Avec ses 140 collaborateurs répartis sur 6 agences, un portefeuille de projets en construction et en développement en forte croissance, Jpee poursuit son engagement au service des territoires, et ambitionne pour 2026 une capacité installée d'1 GW de projets solaires et éoliens et de 2 GW pour 2030.

BANQUE des TERRITOIRES En juin 2023, Jpee ouvre son capital à la Banque des Territoires à hauteur de 34%. Liés depuis 2013 par un partenariat de co-investissement, les deux acteurs franchissent alors une nouvelle étape dans le développement de projets au plus près des territoires.

Contacts

Alice LAURENT
Cheffe de projet éolien
06 75 28 20 10
alice.laurent@jpee.fr